

TDAH de l'enfant et adolescent : former plus de professionnels pour réduire les délais de prise en charge

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Mis en ligne le 23 sept. 2024

23 septembre 2024

Le trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) est un trouble du neurodéveloppement (TND). Il concernerait 5 % des enfants et des adolescents dans le monde. Diagnostiquer et accompagner le plus tôt possible ces enfants est essentiel afin d'éviter une aggravation des conséquences psychologiques, sociales et scolaires du TDAH. Alors que l'accès aux soins pour les personnes s'avère aujourd'hui compliqué, la Haute Autorité de santé (HAS) publie des recommandations pour améliorer le diagnostic et la prise en charge du TDAH chez l'enfant et l'adolescent. Elle appelle également les pouvoirs publics à développer l'offre de soins pour réduire les délais de prise en charge, en permettant l'intervention de plus de médecins. Des recommandations dédiées à l'adulte seront publiées fin 2025.

Le diagnostic d'une personne avec TDAH se pose en présence de symptômes d'inattention, accompagnés ou non d'hyperactivité et d'impulsivité, qui varient d'une personne à l'autre, durent dans le temps et entraînent un retentissement délétère sur le plan scolaire, social et familial. Si agir au plus tôt permet de limiter les conséquences du TDAH, son diagnostic est cependant complexe.

Dans ce contexte, la HAS a été saisie par la Délégation interministérielle aux TND et par l'association de patients HyperSupers-TDAH France afin d'élaborer des recommandations relatives au diagnostic et à la prise en charge du TDAH chez l'enfant et l'adolescent, à destination des professionnels amenés à intervenir auprès d'eux^[1]. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie nationale pour les TND et viennent compléter les recommandations de 2015 centrées sur le repérage et le suivi des enfants et adolescents présentant un TDAH par le médecin de premier recours.

Comment diagnostiquer et accompagner une personne présentant un TDAH ?

La HAS souligne que le diagnostic repose sur un entretien avec l'enfant et ses parents afin d'évaluer le développement de l'enfant dans toutes ses dimensions (neurologique, psychomotrice, affective, etc.). Un entretien spécifique est ensuite conduit avec l'enfant, axé sur sa perception et sa manière de surmonter les difficultés. Le diagnostic comprend également un examen clinique et un recueil d'informations auprès de l'entourage de l'enfant (familial, scolaire, périscolaire, etc.).

Concernant l'accompagnement, des interventions non médicamenteuses sont recommandées en première intention, telles que la psychoéducation qui consiste à apporter une information structurée sur le TDAH afin d'aider l'enfant et ses parents à comprendre le trouble et gérer son impact ou l'accompagnement scolaire avec des conseils pour la mise en place d'aménagements spécifiques. En complément, si besoin et selon la gravité du trouble, un traitement médicamenteux peut être prescrit.

Les temps d'échange avec l'enfant et ses parents sont essentiels pour construire avec eux le choix des interventions thérapeutiques, et favoriser ainsi leur adhésion au projet thérapeutique.

Afin d'accompagner les professionnels dans leur pratique, la HAS publie une synthèse des recommandations, incluant des arbres décisionnels sur le choix des interventions et leur pertinence, et deux fiches pratiques : l'une propose une trame pour mener l'entretien diagnostique et l'autre porte sur le suivi du traitement médicamenteux. La HAS répertorie également des outils d'évaluation existants (questionnaires, aide à l'entretien...).

Comment faciliter l'accès aux soins ?

En France, les professionnels prenant en charge les enfants présentant un TDAH sont encore peu nombreux et répartis inégalement sur le territoire. Cela entraîne un allongement du délai de diagnostic et d'intervention auprès des enfants et des familles. Actuellement, seuls les pédiatres, psychiatres et neurologues pour enfant peuvent poser un diagnostic et sont autorisés à initier un traitement médicamenteux. Dans l'objectif d'élargir l'offre de soins sur le territoire, la **HAS appelle aujourd'hui les pouvoirs publics à étendre ces compétences à d'autres médecins (les médecins généralistes notamment)** : ces derniers suivront alors une formation structurée et diplômante, en lien avec les Collèges nationaux professionnels concernés.

Quel apport de la télémedecine ?

Le développement de la télémedecine peut également contribuer à améliorer le parcours des personnes avec un TDAH en facilitant l'accès à l'expertise médicale. S'il est recommandé que le diagnostic d'un TDAH repose sur au moins une consultation en présentiel, notamment pour la réalisation de l'examen clinique de l'enfant ou de l'adolescent, la téléconsultation peut permettre d'organiser le suivi à distance du patient.

La HAS préconise enfin de développer l'accès aux téléconsultations assistées durant lesquelles un professionnel de santé ou un psychologue de proximité est présent aux côtés de l'enfant et de sa famille afin d'assister le médecin spécialisé à distance.

La HAS consacrera le 5 novembre prochain un « Rendez-vous des bonnes pratiques » à cette recommandation. Organisé sous forme de webinaire, il s'adressera aux professionnels concernés.

[1] Ces recommandations s'adressent aux médecins qui assurent le diagnostic et la mise en place d'interventions thérapeutiques adaptées, ainsi qu'aux médecins qui assurent le repérage des enfants et adolescents ayant un TDAH et participent à la prise en charge et au suivi. Elles concernent également tous les professionnels exerçant dans le domaine de la santé et intervenant auprès d'enfants et d'adolescents par exemple : médecins, pharmaciens, infirmiers, psychologues orthophonistes...

Nous contacter



Service presse

Mohamed Bouhadda - Chef du service presse

Marina Malikité - Attachée de presse - 01 55 93 73 52

Stéphanie Lecomte - Attachée de presse - 01 55 93 73 17

Caroline Dubois - Attachée de presse - 01 55 93 73 13

[contact.presse\[at\]has-sante.fr](mailto:contact.presse[at]has-sante.fr)

Ces n° sont réservés aux journalistes, nous ne sommes pas habilités à répondre aux autres demandes.

Nous contacter

Toutes nos publications sur

Enfants - Adolescents Organisation des soins

Troubles neurodéveloppementaux